



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MARS 2021

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 19 mars 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Village sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Absente excusée : Mme ALVIN Dominique (pouvoir donné à M. CHAMBARD Jean-Pierre)

Date de convocation	: 15/03/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14

Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire a été désignée
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 24 février 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA parcelles AB 1092 et AB1095-Les Crêts
 - DIA parcelles AB 425-1093 et 1096-Les Crêts
 - Finances
 - Approbation du Compte de Gestion 2020
 - Approbation du Compte Administratif 2020
 - ONF-Programme de travaux 2021
 - Subventions
- 3- Questions et informations diverses
Plan Communal de Sauvegarde

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence d'intérêt communal, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 074 152 21 X 0006, présentée par Maître Florent BILLET, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Monsieur Jacques RIGUET et Madame Nicole PREVOST épouse RIGUET et relative à la vente d'un terrain non bâti cadastrée AB 1092 (264m²) et AB 1095 (697m²), d'une superficie totale de 961 m², sise au lieu-dit Lovagny/Les Crêts, en zone U du PLU, au prix de 310 000 €, soit 322.58 €/m².
- DIA 074 152 21 X 0007, présentée par Maître Florent BILLET, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Monsieur Jacques RIGUET et Madame Nicole PREVOST épouse RIGUET et relative à la vente d'un terrain non bâti cadastrée AB 425 (19m²), AB 1093 (320m²) et AB 1096 (668m²), d'une superficie totale de 1 007m², sise au lieu-dit Lovagny/Les Crêts, en zone U du PLU, au prix de 310 000 €, soit 307.85 €/m².

3-FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif, la décision modificative qui s'y rattache, et le compte de gestion dressé par le Receveur ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Budget principal</i>	Résultats de clôture Exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultats Exercice 2020	Résultats de clôture Exercice 2020
<i>Fonctionnement</i>	+ 392 690.68 €	+ 392 690.68 €	+ 335 246.01 €	+ 335 246.01 €
<i>Investissement</i>	- 5 061.37 €		+ 48 545.72 €	+ 43 484.35 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, présente les écritures du Compte Administratif 2020, conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020, comme suit :

Section de Fonctionnement :

⇒ Dépenses	:	893 211.11 €
⇒ Recettes	:	1 228 457.12 €
Soit un excédent de fonctionnement de	:	+ 335 246.01 €

Section d'Investissement :

⇒ Dépenses	:	895 279.03 €
⇒ Recettes	:	943 824.75 €
Soit un excédent sur exercice de	:	48 545.72 €
⇒ Déficit 2019 reporté	:	- 5 061.37 €
Soit un excédent d'investissement total de	:	43 484.35 €

ONF-PROGRAMME TRAVAUX 2021

A la demande de la collectivité, l'ONF soumet un devis pour la réalisation de travaux d'entretien de sentiers, d'abattage d'arbres et d'entretien de la route forestière de la montagne d'Age.

Le devis proposé par l'ONF se porte à la somme de : 8 100 € HT, soit 9 720 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Accepte le devis de l'ONF, pour la réalisation de travaux d'entretien de sentiers, d'abattage d'arbres et d'entretien de la route forestière de la montagne d'Age, pour un montant de 8 100 € HT soit 9 720 € TTC.

-Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

-Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021 de la Commune, au chapitre 011.

SUBVENTION COPINOUS DU MARAIS

La commune a reçu une demande de subvention de l'association Les Copinous du Marais qui réunit les assistantes maternelles de Poisy-Lovagny-Meythet.

Après discussion sur le montant de la subvention, Le Conseil Municipal, à 11 voix pour une subvention d'un montant de 350€ et 4 voix pour une subvention d'un montant de 400€:

-Décide d'attribuer une subvention de 350€ aux Copinous du Marais

-Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021 de la Commune, au chapitre 65.

DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

La commune a reçu une demande de subvention du Groupement des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie qui intervient sur le département lors de collisions avec la faune sauvage ou suite aux dégâts causés par la faune sauvage.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

4-QUESTIONS DIVERSES

A-Courrier bibliothèque

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la bibliothèque pour l'affectation du don des Gorges du Fier

B-Courrier SCI des Mines

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SCI des Mines relatif à l'exécution du jugement de la cour de cassation et fait le point sur ce dossier qui a fait l'objet d'un renvoi au 8 juin 2021 devant le juge de l'exécution.

C-Téléphonie

La commune a été sollicitée pour l'implantation de deux antennes sur la commune, une pour la couverture mobile de la commune et une pour celle de la voie ferrée.

L'entreprise en charge de l'ingénierie demande à la commune son accord de principe pour qu'elle continue son étude et fasse une proposition d'emplacement. Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour lui permettre de continuer la démarche et proposer un emplacement éloigné des habitations, en concertation avec la commune, afin de mieux couvrir le territoire communal.

D-Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD propose que chaque cellule organise une réunion de travail dans le mois à venir.

La séance est levée à 21h50.

Prochain conseils municipaux :

Mercredi 05 mai à 20h00

Vendredi 18 juin à 20h00

Mercredi 21 juillet à 20h00